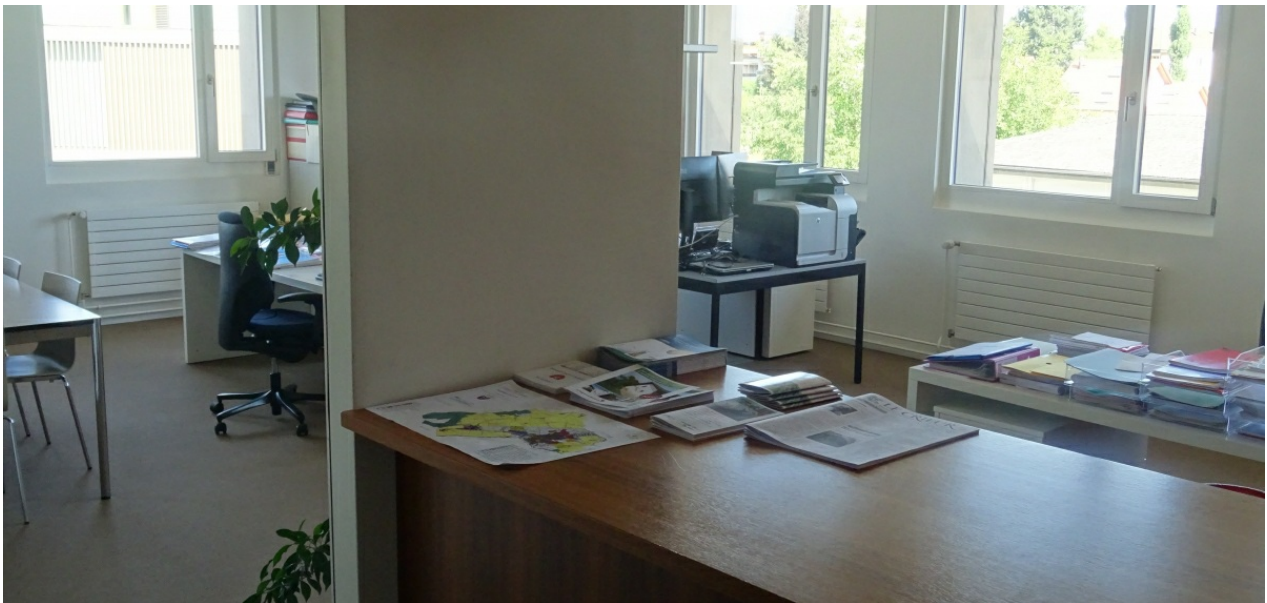




Commune de Cheseaux

URBANISME

Le Service de l'urbanisme est en charge de tous les projets relatifs à l'aménagement du territoire. Il est également chargé de l'examen de toutes les demandes de permis de construire.



Urbaniste : M. Christian Gilliéron

Tél. 021 731 95 59

Fax : 021 731 95 60

urbanisme@cheseaux.ch

T Â C H E

› Conduire les projets d'urbanisme de la commune

conformément à la politique définie par la municipalité et aux objectifs fixés par le municipal concerné.

- > Organiser et coordonner ces projets en collaboration avec le municipal, les services de l'Etat et les mandataires.
- > Contrôler et préavis sur les demandes de mise à l'enquête publique en collaboration avec le chef du service technique
- > Représenter la commune dans les groupes de travail techniques intercommunaux.
- > Etre le répondant de la commune pour les questions de politique énergétique.
- > Planifier et coordonner d'autres projets communaux importants.
- > Conduire les études sur les plans directeurs et plans d'affectation communaux, y compris l'établissement des conventions foncières et d'équipement
- > Initier et contrôler la mise en vigueur des planifications (PPA, PQ, conventions, servitudes, etc.)
- > Gérer le foncier au niveau communal, l'information du territoire, les servitudes, DP, parcellaire, etc.
- > Dispenser l'information sur les possibilités de construire, transformation, agrandissement
- > Gérer les dossiers de mise à l'enquête publique en collaboration avec le chef du service technique
- > Proposer la politique de mobilité douce communale et planifier les mesures adéquates
- > Elaborer et mettre en œuvre une politique énergétique communale conforme aux principes du développement durable.
- > Coordonner l'organisation et le suivi de séances de travail, rédiger rapports et préavis
- > Gérer les relations avec les mandataires et fournisseurs, élaborer les cahiers de charge, analyser les offres, contrôler les factures.